



Pour la 5e année consécutive, la Ville de Château-Thierry relance son budget participatif pour l'année 2025.

Cette année encore, 40 000 € seront dédiés au financement d'initiatives citoyennes innovantes et durables.

QU'EST-CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

Il s'agit d'une enveloppe financière réservée pour le financement de projets proposés par les citoyens et choisis par les habitants de Château-Thierry. Pour cette 5e édition du budget participatif, la Ville de Château-Thierry a attribué la somme de 40 000€.

13 PROJETS ÉLIGIBLES AUX VOTES

Les Castels, dès 14 ans, sont invités à voter pour leurs initiatives préférées entre le **13 janvier au 15 février 2025**.

Découvrez ci-dessous les 13 projets en lice et sélectionnez **vos 3 coups de coeur** !

A l'issue des votes, les projets plébiscités seront réalisés, dans la limite du budget de 40 000 € dédié. Choisissez les projets que vous souhaitez voir prendre vie dans la Cité poétique.

ATTENTION : Le vote s'effectue uniquement par voie papier

Des urnes ainsi que des bulletins de vote se trouvent à l'accueil de l'Hôtel de Ville, à la médiathèque Jean Macé, au CCAS, dans les centres sociaux (Blanchard, Vaucrises, Filoires/Vignotte) et au pôle Jean-Pierre Lebègue.

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, il est possible de demander à une tierce personne de déposer le bulletin dans une urne.

LES PROJETS

- **PROJET N°1 : installation de quatre boîtes à livres supplémentaires**

Coût : 5 000 €

- **PROJET N°2 : création d'un terrain de Pickeball (sport de raquette)**

Coût : 20 000 €

- **PROJET N°3 : installation de vidéoprotection supplémentaires**

Coût : 40 000 €

- **PROJET N°4 : installation d'une vue scénographique au château médiéval**

Coût : 40 000 €

- **PROJET N°5 : remplacement du parcours de santé du chemin de halage, par des agrès inclusifs**

Coût : 35 000 €

- **PROJET N°6 : amélioration des aires de jeux**

Coût : 40 000 €

- **PROJET N°7 : création d'une bibliothèque technique et scientifique à la médiathèque**

Coût : 2 000 €

- **PROJET N°8 : aménagement des espaces naturels à Blanchard**

Coût : 40 000 €

- **PROJET N°9 : installation de bancs et rampes pour faciliter le déplacement des seniors**

Coût : 30 000 €

- **PROJET n°10 : installation d'un panneau informant que le chemin de halage est une voie partagée**

Coût : 400 €

- **PROJET N°11 : éclairage de certaines aires de jeux**

Coût : 40 000 €

- **PROJET N°12 : installation de jeux pour enfants au jardin des Petits Prés.**

Coût : 40 000 €

- **PROJET N°13 : remplacement de matériel de chronométrage et d'affichage au gymnase Pierre Brossolette**

Coût : 12 000 €



Votez pour vos 3 projets préférés !

Jusqu'au 15 février 2025

Rendez-vous à l'accueil de l'Hôtel de Ville, à la médiathèque Jean Macé,
au CCAS, dans les centres sociaux (Blanchard, Vaucrises, Filoires/Vignotte) et au pôle Le-
bègue pour déposer votre bulletin de vote.

5^E ÉDITION

- **Projet N°1**
Installation de quatre boîtes à livres supplémentaires.
Coût : 5 000 €
 - **Projet N°2**
Création d'un terrain de Pickelball (sport de raquette).
Coût : 20 000 €
 - **Projet N°3**
Installation de vidéoprotections supplémentaires.
Coût : 40 000 €
 - **Projet N°4**
Installation d'une longue vue scénographique au château médiéval.
Coût : 40 000 €
 - **Projet N°5**
Remplacement du parcours de santé du chemin de halage, par des agrès inclusifs.
Coût : 35 000 €
 - **Projet N°6**
Amélioration des aires de jeux.
Coût : 40 000 €
 - **Projet N°7**
Création d'une bibliothèque technique et scientifique à la médiathèque.
Coût : 2 000 €
 - **Projet N°8**
Aménagement des espaces naturels à Blanchard.
Coût : 40 000 €
 - **Projet N°9**
Installation de bancs et rampes pour faciliter les déplacements des séniors.
Coût : 30 000 €
 - **Projet N°10**
Installation d'un panneau informant que le chemin de halage est une voie partagée.
Coût : 400 €
 - **Projet N°11**
Eclairage de certaines aires de jeux.
Coût : 40 000 €
 - **Projet N°12**
Installation de jeux pour enfants au jardin des Petits près.
Coût : 40 000 €
 - **Projet N°13**
Remplacement du matériel de chronométrage et d'affichage au gymnase Pierre Brossolette.
Coût : 12 000 €
- 

Comment voter : Toutes les personnes physiques, résidentes de Château-Thierry, de 14 ans ou plus, ont le droit de voter. Chaque habitant ne peut voter qu'une fois. Chaque personne doit voter pour trois projets par ordre de préférence (3 points seront attribués au premier, 2 points au deuxième et 1 point au troisième). Seront comptés comme nuls tous les bulletins de vote ne comportant pas trois projets et/ou n'étant pas le bulletin officiel.

Le vote s'effectuera par voie papier.

Des urnes sont installées à l'accueil de l'Hôtel de Ville, à la médiathèque Jean Macé, au CCAS et dans les centres sociaux (Blanchard, Vaucrises, Filoires/Vignotte) et au pôle Le-bègue. Le vote est ouvert du 13 janvier au 15 février (la médiathèque étant ouverte les samedis).

